





Avant Propos		
l.	Introduction – Fréquentation européenne 2010	3
II.	Les enjeux principaux de l'exploitation en Europe	5
	i. Cinéma numérique et croissance de la 3D	5
	ii. Lutte contre le téléchargement illégal	8
	iii. Fenêtres d'exploitation	9
	iv. Droits musicaux	10
III.	Relations institutionnelles de l'UNIC	11
	i. International Federation of Film Distributors' Associations (FIAD)	11
	 Relations avec la Commission européenne, Media Salles,, Observatoire européen de l'audiovisuel 	11
	iii. European Digital Cinema Forum (EDCF)	11
	iv. National Association of Theatre Owners (NATO)	12
	v. Motion Picture Association (MPA)	12
IV.	Evolution de l'UNIC	13
	i. Réforme de UNIC	13
	ii. Cine Expo 2010 et CineEurope 2011	13
	iii. Nouveaux membres	13
v	Conseil d'administration et membres de l'UNIC 2010/2011	1/



AVANT PROPOS

Vous trouverez ci dessous le dernier rapport annuel de l'Union Internationale des Cinémas/International Union of Cinemas (UNIC), regroupement européen des associations de salles de cinéma ainsi que des entreprises d'envergure européennes.



Palads, Copenhagen, DANEMARK

L'année qui vient de s'écouler a été une année de changement pour le Cinéma en Europe, comme partout ailleurs dans le monde.

La transition numérique est maintenant en cours et s'accélère.

Malgré la détermination de la filière cinéma à lutter contre ce problème à la source, le téléchargement illégal des films a désormais largement dépassé l'ancienne piraterie physique.

Par ailleurs la pression sur la fenêtre d'exploitation des oeuvres en salles s'est à nouveau accrue, particulièrement par l'initiative récente

de certains studios américains de proposer un service de VOD premium au sein de la fenêtre d'exploitation des salles aux Etats-Unis.

Tous ces enjeux réclament une réponse encore plus structurée et cohérente du secteur de l'exploitation.

Depuis ces dernières années, l'UNIC a évoqué les solutions nécessaires pour apporter une telle réponse et a décidé de transférer ses bureaux de Paris à Bruxelles, au coeur des institutions européennes, et de recruter un délégué général à plein temps. Ces changements seront accompagnés par des structures renforcées au sein de l'association.

En considérant le développement de CinéEurope comme la convention annuelle de l'UNIC, l'année couverte par ce rapport annuel marque le début d'un nouveau chapître de l'Histoire de l'UNIC.



Star Movie, Steyr, AUTRICHE



Nous invitons toutes les associations nationales et entreprises importantes de l'exploitation en Europe à nous rejoindre pour renforcer plus encore la voix de l'exploitation cinématographique.

Ad Weststrate President Union Internationale des Cinemas/International Union of Cinemas (UNIC)



I. INTRODUCTION – FREQUENTATION CINEMATOGRAPHIQUE 2010

Après l'année record de 2009, les résultats de la fréquentation des cinémas européens en 2010 ont été variables selon les pays.

Comme le montre le tableau ci-dessous la Russie, la Finlande, l'Italie, le Portugal, la Turquie les Pays Bas et la France ont enregistré des résultats en forte hausse, notamment en France où ils ont atteint leur plus haut niveau depuis 1967.

Pays	Entrées 2010 (millions)	Evolution Entrées (%) 2010/2009	Box office 2010 (millions d'€)	Evolution Box Office (%) 2010/2009
Autriche	17.3	- 5.9	130.3	- 0.1
Belgique	21.1	+ 2.0	-	-
Danemark	12.9	- 6.7	106.5	- 2.6
Finlande	7.56	+ 11.2	66	+ 15.6
France	206.3	+ 2.7	1,305	+ 5.0
Allemagne	118.9	- 23.0	879.7	- 11.0
Irlande	16.4	- 6.6	116.3	- 6.6
Italie	109.9	+ 10.9	734.8	+ 17.8
Luxembourg	1.2	+ 10	8.8	- 1.1
Pays Bas	28.1	+ 3.0	219.3	+ 9.0
Norvège	11	- 13.4	120.8	- 8.5
Portugal	16.6	+ 5.4	82.2	+ 11.0
Russie	165.5	+ 19.5	738	+ 40.0
Espagne	100	- 10.0	655	- 3.0
Suède	15.8	- 9.0	164.7	- 4.7
Suisse	14.9	- 4.9	177.9	- 1.6
Turquie	41	+ 11.0	85.1	+ 22.0
Royaume Uni	169.2	- 2.4	1,173	+ 4.8

Source: UNIC



Cinebonus Kanyon, Istanbul, TURQUIE



A l'inverse l'Allemagne, la Norvège, l'Espagne, la Suède, l'Autriche, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, la Suisse, et le Royaume Uni ont vu leur fréquentation baisser , notamment de façon dramatique concernant l'Allemagne.

Les films en 3 D ont contribué à soutenir la croissance des recettes mais, à l'inverse de 2009, n'ont pas permis d'assurer de développement de la fréquentation dans de nombreux pays. Une fois encore le critère déterminant reste la qualité de l'offre cinématographique dans chaque marché national.

2010 a vu se poursuivre le développement de la numérisation des cinémas partout en Europe pour atteindre 30% des écrans numérisés fin 2010.

Face aux investissements nécessaires pour assurer cette transition les incertitudes créées par les menaces sur la fenêtre d'exploitation des salles du fait de certains studios a provoqué de nombreuses inquiétudes.

La nécessité de développer la présence de l'UNIC au niveau européen a amené cette dernière à renforcer son partenariat avec les organisateurs de Cinéma Expo, rebaptisé CinéEurope en 2011, afin d'en faire sa convention officielle.

Afin d'assurer le renforcement et la professionnalisation de l'UNIC de nombreuses discussions ont eu lieu au cours de l'année écoulée à Amsterdam (Juin 2010); Madrid (Octobre 2010) Paris (Décembre 2010), Vienne (Février 2011) et Londres (Mars 2011).

Les conclusions de ces réunions ont été de transférer le bureau de l'UNIC de Paris à Bruxelles et de recruter un délégué général à plein temps.



Kinepolis, Lomme, FRANCE



Cinemaxx, Copenhagen, DANEMARK



Utopolis, Emmen, PAYS BAS



II. LES ENJEUX PRINCIPAUX DE L'EXPLOITATION EN EUROPE

i. Cinéma numérique et croissance de la 3D

La transition vers le Cinéma numérique

L'année qui vient de s'écouler a vu se poursuivre la numérisation des écrans pour atteindre fin 2010 le niveau de 30% des écrans européens numérisés.

Pour l'UNIC, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour assurer cette transition du parc de salles. Si ce processus est mené correctement, les conséquences seront positives non seulement pour les distributeurs et les exploitants mais aussi, et c'est le plus important pour les spectateurs. La technologie numérique devrait apporter une plus grande flexibilité de programmation, l'accès à une 3D performante, et la capacité de diffuser en direct du théâtre, de l'opéra, du sport et des spectacles musicaux dans les conditions de confort des cinémas modernes.



UGC, Lyon, FRANCE

Chaque pays européen a géré à sa façon cette transition. Certains ont pu mobiliser des ressources publiques, d'autres n'ont pu se reposer que sur les financements des distributeurs et les apports propres des exploitants.

reposer que sur les infancements des distributeurs et les apports propres des exploitants

En prenant en compte l'ensemble des coûts imposés aux exploitants et les difficultés que cela implique pour chacun, l'UNIC a identifié sept conditions clés essentielles pour assurer cette transition.

- Les distributeurs doivent financer une part significative des coûts de cette transition, soit par le système des VPF, soit par un mécanisme comparable.
- Tous les équipements numériques doivent interopérables.
- Les clés de décryptage (Key Delivery Messages- KDMs) doivent être disponibles pour tous les écrans d'un même site à temps pour le premier jour d'exploitation.
- Les exploitants ont une autonomie absolue et exclusive pour décider de ce qu'ils projettent sur leurs écrans, plus précisément concernant les films, les publicités ou les bandes annonces;
- La transition numérique doit préserver la diversité des salles de cinéma et des films;
- Elle doit respecter la territorialité des Etats, chaque pays ayant ses caractéristiques propres en Europe.
- Les distributeurs doivent assumer l'ensemble des coûts des lunettes 3D incluant le cas échéant les coûts techniques et de licence.



Parmi ces principes, l'UNIC reconnait que chaque pays européen a des besoins financiers différents pour assurer cette transition. Les gouvernements et les collectivités locales doivent rester libres de contribuer au déploiement numérique. Mais chacun doit être conscient que les financements publics peuvent provoquer des distorsions de concurrence entre cinémas et détourner les distributeurs de leur rôle légitime et nécessaire de financeurs de la transition numérique.



Yelmo Cines Ideal, Madrid, ESPAGNE

Les fonds structurels européens peuvent de même contribuer à financer cette transition sans se substituer au mécanisme des VPF. Ces fonds publics, qu'ils soient européens, nationaux ou locaux doivent être complémentaires aux apports des distributeurs.

Au cours de cette année, nombre de pays européens ont accru significativement la part de leur parc numérisé :

En Belgique toutes les principales entreprises, ainsi que la plupart des petits cinémas ont entamé leur numérisation. 65% des écrans sont numérisés et ce chiffre pourrait atteindre 80% dans de brefs délais.

Au Luxembourg, les 22 écrans des principaux cinémas sont numérisés et un plan d'aide public devrait permettre d'assurer une numérisation complète du pays à l'été 2011.

En Italie, un dispositif de crédit d'impôt facilite l'investissement en apport propre des exploitants, jusqu'à décembre 2013. Parallèlement les organisations représentatives de l'exploitation et de la distribution ont convenues de lignes directrices pour encadrer le versement de VPF (hors des dispositifs de tiers investisseurs ou collecteurs). Il reste à trouver des solutions pour aider les plus petits cinémas à se numériser.

En France , depuis septembre 2010 une loi a rendu obligatoire le versement des VPF et créé un cadre général pour la transition numérique pour toutes les salles. De plus le CNC et les collectivités locales apportent des financements complémentaires pour les plus petites salles. Mi 2011 près de 50% des salles ont déjà été numérisées.

Aux Pays Bas la numérisation de plus de 500 écrans a débuté récemment grâce à une initiative de regroupement collectif, Cinema Digitaal BV. Ce dispositif est soutenu par le gouvernement à hauteur de 5.4 millions d'euros. A l'exception de Pathé, Euroscoop et Utopolis, tous les cinémas font partie de ce dispositif. Dans le cadre d'un mécanisme de VPF tous les distributeurs néerlandais ont adhéré à cette initiative. Il est prévu que le déploiement se termine fin 2012.

En Autriche 64% des écrans sont numérisés principalement avec l'intervention de la société XDC, comme tierce partie. Les négociations se poursuivent pour sécuriser les contrats de VPF entre ceux qui ont choisi de s'équiper seuls, ou qui souhaitent le faire.

Au Royaume Uni le Digital Funding Partnership a annoncé un accord de VPF avec la société belge XDC pour numériser 400 écrans. Le déploiement devrait débuter mi 2011. D'ors et déjà 50% du parc est numérisé.

En Suisse 37% des écrans sont numérisés, un accord venant juste d'être conclu avec le gouvernement pour aider au financement des salles Art et Essai. Les plus petits cinémas sont aussi soutenus par les collectivités locales.



En Finlande 45% des écrans sont numérisés. La Finnish Film Foundation (Fonds de la Loterie via le Ministère de la Culture) a financé la plupart de ces équipements. Ces écrans représentent 90 à 95% de part de marché.

Au Danemark , un plan de soutien public est en place, offrant à chaque cinéma 26 000 € de financement public.

La Norvège, au cours des 12 derniers mois, a pris en charge le déploiement numérique de 420 écrans, avec un dispositif de maintenance et de retour d'informations. En juillet 2011 toutes les salles norvégiennes devraient être numérisées. Les bénéfices de cette évolution se font déjà sentir avec plus de copies disponibles que dans l'environnement 35mm notamment pour les petits cinémas qui peuvent accéder à plus de film qu'auparavant.

Standards de cinéma numérique

Pour certains, peu nombreux, l'introduction d'un standard numérique inférieur au 2K serait une réponse potentielle aux difficultés rencontrées par certains petits cinémas pour numériser leur équipement de projection.

A ce sujet, l'UNIC est résolue pour défendre un standard unique, reprenant les spécifications DCI, constituant un standard ouvert et compatible au niveau mondial. En Janvier 2010 l'UNIC a rappelé sa position clairement dans une lettre ouverte à Aviva Silver, responsable du Plan Media de l'Union européenne.

Cinéma numérique 3D

Le succès mondial d'Avatar en 2010 a pérennisé l'intérêt pour le cinéma numérique 3D. Bien que l'impact de la 3D pour un film n'a pas été égalé depuis, l'UNIC continue de penser que cette technologie va non seulement contribuer à la croissance des entrées mais aussi participer de la perception par le public que le cinéma est à la pointe de la modernité.

L'UNIC reste neutre concernant les avantages relatifs des différentes technologies 3D, notamment sur la décision de



Star Movie, Steyr, AUTRICHE

certains opérateurs de développer des formats 3D en 35mm. L'UNIC estime que le format 3D n'est pas nécessairement approprié pour tous les films, et que chaque fois que cela est possible le choix doit être donné aux spectateurs de voir un film dans le format qu'ils souhaitent.

A la suite du succès en 3D de films comme Avatar ou Alice aux Pays des Merveilles et de l'augmentation de la production de films dans ce format compte tenu des majorations de prix élevées qui ont pu être demandées à cette occasion, l'UNIC estime qu'il y a ici un risque potentiel.

En effet faire un film en 3D n'est pas une garantie qu'il s'agisse d'un bon film. Les spectateurs ont le droit d'attendre une expérience cinématographique de grande qualité. La mauvaise qualité de la conversion 3D de certains films a provoqué de nombreuses critiques et un « bouche à oreilles » général négatif parmi les spectateurs, au-delà des films incriminés eux même. L'UNIC souhaite que les Studios et les producteurs s'assurent que leurs films proposent une expérience 3D de haute qualité pour éviter les critiques des spectateurs à l'égard de la 3D.



ii. Piraterie

L'UNIC considère que les pertes de l'industrie due à la piraterie – que ce soit au travers des films directement copiés en salles, à partir de supports licites ou illégalement partagés en ligne – auront pour effet une diminution des recettes des différentes branches de l'industrie cinématographique qui manqueront à la production de nouveaux films.

Durant toute l'année passée, l'UNIC a a tenu des discussions régulières avec le Nato, et la MPA à Cannes, au CinemaCon et à Paris. L'organisation a également fait circuler les rapports concernant le camcording en Europe, réalisés et communiqués par la MPA, ces informations étant par la suite communiquées aux diverses fédérations nationales et partenaires de l'Unic.

Les exploitants continuent à jouer pleinement leur rôle dans la sensibilisation du public et dans le renforcement des mesures de sécurité dans les cinémas à la fois grâce à une meilleure formation du personnel, des incitations pour les salariés et l'utilisation de technologies telles que les jumelles à vision nocturne.

Un certain nombre de pays, dont la France et le Royaume Uni, ont maintenant une réglementation destinée à lutter contre le partage et le téléchargement illégal de films sur Internet. Toutefois, l'Unic croit fermement que cette question doit aussi être accompagné d'un travail pédagogique.

Le gouvernement norvégien envisage actuellement une réglementation qui facilitera l'identification par les ayantsdroit des adresses IP de ceux qui volent les films et qui autorisera le blocage des sites internet responsables des plus gros volumes de liens et de contenus illicites.

Dans les derniers mois, les producteurs autrichiens et allemands, avec le soutien de l'Association de lutte contre la piraterie (VAP), ont entamé une action judiciaire test contre un fournisseur d'accès à Internet où ils ont réussi à convaincre le tribunal de commerce de Vienne de faire interdire l'accès, par cette société, à un site contrefaisant, basé en Russie. Cette décision confirme que les fournisseurs d'accès à Internet ne peuvent se dégager de leur responsabilité au regard des contenus que les utilisateurs téléchargent sur leur système et que lorsque qu'ils reçoivent une notification indiquant que leurs services sont utilisés en violation du droit d'auteur, ils doivent prendre des mesures appropriées pour faire cesser le trouble.

L'organisation soutient et est prête à contribuer aux initiatives destinées à améliorer la sensibilisation du public sur les effets de la piraterie. L'éducation, particulièrement celle des jeunes enfants qui sont plus réceptifs à ces messages – est fondamentale.



Utopolis, Mechelen, BELGIQUE

Bien que dans de nombreux pays européens, il existe une importante offre légale, tant en termes de nombre que de diversité d'offres de films, l'Unic se tourne vers les autres composantes de l'industrie cinématographique pour que cette offre soit renforcée sur Internet à la condition que cela ne se fasse pas au détriment de la fenêtre d'exclusivité des salles.



iii. Fenêtres d'exploitation

Protéger la fenêtre d'exploitation

Le délai video est resté relativement stable en Europe ces cinq dernières années. Dans certains pays comme la France, l'Autriche et l'Espagne, cette question a été traitée au sein du dispositif législatif tandis que dans d'autres pays, le délaividéo a été négocié film par film par des accords professionnels.

Bien que les exploitants européens prendront leurs propres décisions en matière de délai video, film par film, la position de l'Unic en faveur d'une fenêtre d'exclusivité distincte et

significative dans chaque pays membre est sans équivoque.

L'existence d'une fenêtre d'exclusivité est vitale pour maintenir un secteur cinématographique concurrentiel et en bonne santé pour permettre la valorisation des oeuvres pour l'ensemble de l'industrie cinématographique à chaque étape de la chaîne de valeur économique des films.

La fenêtre d'exclusivité donne aux exploitants la possibilité d'obtenir un retour raisonnable de la projection des films tout en permettant la répartition des revenus aux différents stades d'exploitation des films.



UGC, Bercy, FRANCE

L'exploitation cinématographique demeure une économie fragile. Cela est particulièrement vrai pour les petits cinémas indépendants dont l'existence dépend de quelques milliers d'entrées chaque année. Tout ce qui peut réduire la fréquentation – comme n'importe quelle réduction significative de la fenêtre d'exclusivité - fera courir un risque à ces cinémas mais également à l'existence de leurs partenaires économiques locaux. En outre, cela privera les communautés locales du réseau social et culturel bâtit autour de ces cinémas.

Tout au long de l'année dernière, l'Unic a produit et communiqué des informations sur l'évolution des fenêtres d'exploitation des films dans les Etats membres et aux Etats Unis et a apporté un soutien adapté aux membres de l'Unic pour les aider à communiquer au niveau national sur l'importance des fenêtres d'exploitation.

Video et VOD Premium

Vers la fin de l'année 2010, un certain nombre de studios américains ont fait part de leur souhait de mettre en place un service de VOD premium en concurrence avec la fenêtre d'exclusivité de la salle. Ce projet est devenu une réalité dans les premiers mois de l'année 2011 alors que plusieurs studios ont mis en œuvre cette offre aux USA juste 60 jours après la sortie en salles des films.

Au même moment, un autre studio qui n'a pas participé à cette opération a expérimenté un modèle de VOD premium sur plusieurs sorties au Portugal (qui n'est pas membre de l'UNIC) et en Italie.

L'Unic partage le point de vue de ses collègues américains et internationaux sur ces expériences qui ne sont pas seulement dangereuses pour les salles de cinéma mais aussi plus largement pour l'ensemble de l'industrie cinématographique et également pour les consommateurs.



En encourageant le public à attendre les sorties vidéo et VOD, les effets de cette évolution seront principalement ressentis par les cinémas plus petits, qui sont nombreux à ne pas avoir accès aux films dès leurs dates de sortie nationale. La viabilité de ces établissements sera significativement mise en péril et réduira l'offre de films faite aux spectateurs.

Les cinémas sont la seule partie de la chaîne d'exploitation des films où les spectateurs n'ont pas revendigué une baisse constante du prix pour accéder aux films et où même les recettes globales générées ont augmenté d'année en année. L'UNIC est persuadée qu'il est inévitable— quelque soit le prix de départ de la VOD Premium – qu'il y aura une pression pour faire baisser ce prix. Toute augmentation des recettes liées à cette démarche commerciale sera temporaire.

L'établissement d'une offre de VOD Premium signifie également qu'une copie numérique parfaite sera disponible pour le piratage plus tôt qu'elle ne l'est actuellement dans le cycle d'exploitation des films, avant même la sortie vidéo et alors que le film est encore exploité en salles.

L'Unic pense que personne ne bénéficiera de la VOD Premium et que tout le monde y perdra.

Droits d'auteur de musique iν.

Durant l'année dernière la question des droits d'auteur de musique a été discutée à plusieurs occasions par les membres de l'UNIC.

Tous les exploitants des états membres de l'UNIC paient des droits d'auteur musicaux à des sociétés de gestion collective. Ces droits sont destinés à rémunérer les auteurs compositeurs de musique pour l'utilisation de leurs œuvres dans la musique des films et dans la musique d'ambiance des salles.



Anteo, Milan, ITALIE

Le niveau des droits à acquitter varie sur chaque territoire et dépend généralement d'une réglementation nationale. Ce taux est habituellement fixé aux environs d'1 % de la recette mais peut être significativement plus haut dans certains pays.

L'Unic soutient le droit des créateurs à être rémunérés. Cela inclut évidemment les auteurs, les compositeurs et les musiciens qui ont contribué à la bande originale des films projetés dans les salles comme à la musique utilisée en fond sonore et qui ont le droit à une juste rémunération de leurs œuvres.

Toutefois, l'Unic estime que le niveau de rémunération demandé aux cinémas dans certains pays est à la fois injuste et potentiellement préjudiciable à la viabilité de certains exploitants et à celle de leurs partenaires économiques locaux.

La rémunération basée sur un pourcentage des recettes, comme cela existe dans de nombreux états membres de l'Unic,

UGC, Strasbourg, FRANCE

ne tient pas compte de la part de la musique figurant dans les films. Ainsi dans les films en 3D, l'augmentation de la fréquentation qui est due à la volonté des exploitants d'investir dans un matériel numérique et 3D a bénéficié aux auteurs de musique sans pour autant que la musique ne constitue une motivation supplémentaire pour les spectateurs.

Dans plusieurs Etats membres, des questions ont été soulevées quant à la juste répartition des droits collectés par les sociétés de gestion collective aux avants doit.



III. RELATIONS INSTITUTIONNELLES DE L'UNIC

i. Fédération international des distributeurs de films

Durant l'année passée, l'Unic a maintenu une relation proche avec la FIAD . Une réunion bilatérale s'est tenue à Cannes en mai 2010 et il y a eu de nombreuses rencontres depuis.

Il est à espérer qu'un des effets de la réorganisation de l'UNic sera de renforcer et de rendre plus productive encore cette relation

ii. Relations avec la Commission européenne, Media Salles et l'Observatoire européen de l'audiovisuel

Compte tenu de la place de plus en plus importante prise par la politique et la réglementation européenne, un contact régulier avec la Commission et ses services demeure essentiel afin d'assurer la présence des exploitants et de leurs positions sur des dossiers aussi importants que le cinéma numérique, la piraterie ou les fenêtres d'exclusivité.

Au cours de l'année dernière, l'Unic a travaillé avec des organisations partenaires pour rencontrer la Commission sur des sujets tels que les normes pour le cinéma numérique ou plus particulièrement sur l'évolution du programme Media dont l'existence a semblé remise en cause pendant une période.

Des membres importants de l'Unic participent aux réunions de Media Salles et ont un siège au bureau de l'organisation. L'Unic est représentée au comité consultatif de l'observatoire européen de l'audiovisuel avec lequel elle échange des informations. L'Unic participe aux choix des études de l'Observatoire.

L'accroissement de l'activité de l'Unic sur tous ces sujets au niveau européen démontre la nécessité pour l'organisation de renferent sa précence et sa capacité à dialoguer avec la Commit



Vue, London, ROYAUME UNI

renforcer sa présence et sa capacité à dialoguer avec la Commission européenne et le Parlement.

iii. European Digital Cinema Forum (EDCF)

L'EDCF est demeurée l'une des sources importantes d'informations techniques et d'expertise pour l'UNIC l'année passée. Les avis de l'EDCF sur les normes pour le cinéma numérique ou les différentes formes de 3D et toutes les autres questions techniques ont permis à l'Unic de prendre des positions sur des questions importantes.



Ces dernières années, l'EDCF a publié un certain nombre de guides utiles sur la technique numérique dont récemment le Guide de l'EDCF sur le cinema en 3D qui a été communiqué aux membres de l'Unic.

C'est un partenariat qui devra se renforcer avec les évolutions internes de l'UNIC.

iv. National Association of Theatre Owners (NATO)

La relation entre l'Unic et son homologue américain, le Nato, continue à être forte et productive.

John Fithian Président du Nato a reçu le premier prix de l'Unic lors de l'édition 2010 de CinémaExpo et s'est rendu aux réunions de l'Unic à Amsterdam en juin 2010 et à Paris en décembre 2010. L'Unic, de son côté était représentée à la première édition du CinemaCon, la convention du Nato, à Las Vegas en mars 2011.

L'Unic souhaite que ses changements organisationnels lui permettront d'être un meilleur partenaire pour son homologue américain.

v. Motion Picture Association (MPA)

L'UNIC a tenu une réunion productive avec la MPA à Cannes en mai 2010 et a été très satisfaite que son président et ses vice-présidents aient pu rencontrer le nouveau président de la MPA, le Sénateur Chris Dodd, lors d'une rencontre bilatérale au CinémaCon en mars 2011.

L'Unic espère que sa relation – déjà forte dans le domaine du partage d'information sur le piratage des films en salles – continuera à se développer. Bien qu'il y aura des domaines comme la VOD Premium, sur lesquels les exploitants et les studios ne seront pas d'accord, il est clair que le dialoque régulier demeure la meilleure approche.



Bergakungen, Gothenburg, SUÈDE



IV. CHANGEMENTS À L'UNIC

i. Réforme de l'Unic

Lors des dernières années, l'Unic a recherché à renforcer et à professionnaliser son travail. Le succès de ces efforts s'est traduit par le nombre de nouveaux adhérents durant cette période.

Durant le cours de l'année 2010, d'intenses discussions du Bureau se sont axées sur la nécessité d'opérer des changements fondamentaux dans les méthodes de travail de l'Unic dans le but de faire un pas décisif vers une meilleure efficacité.

A la suite de ces discussions, début 2011, le conseil d'administration de l'Unic a formellement décidé de :

- déplacer le siège de l'Unic de Paris à Bruxelles, pour le placer plus près du coeur du l'administration européenne;
- de recruter un délégué général à plein temps aidé par une équipe ;
- de voter un nouveau corpus de règles de fonctionnement pour fluidifier à l'avenir les prises de décision.

Il est prévu que ces changements avec une structure de l'Unic renforcée seront mis en place avant la fin juin 2011.

ii. Cine Expo 2010 et CineEurope 2011

En 2010, l'Unic a démarré un partenariat avec Nielsen, alors organisateurs de CineExpo, International à Amsterdam. L'objectif de ce partenariat, qui a fait de cet évènement la convention annuelle de l'Unic, a été de procurer une meilleure plateforme de discussion sur les questions relatives à l'exploitation en Europe, à accroître le nombre de films européens présentés lors de la convention, et à encourager une plus grande participation des exploitants européens.

A la suite du succès de cette manifestation, l'Unic a conclu un contrat à long terme avec Prometheus Group Media (qui a repris l'organisation de l'évènement) et a renforcé son partenariat afin d'assurer une plus grande participation et une plus grande influence de l'Unic sur cette manifestation.



Cinema Adriano, Rome, ITALIE

iii. Nouveaux membres

Vers la fin de l'année 2010, l'Unic a eu le plaisir d'accueillir un certain nombre d'entreprises importantes du cinéma européen comme entreprises membres et plus particulièrement Odeon/UCI/Cinesa, Nordisk Bio, Yelmo Cines, SF Bio, Svenska Bio, et Cineworld Cinémas.

L'Unic espère accroître encore le nombre et la diversité de ses membres au cours de l'année qui vient et tout spécialement en Europe de l'Est.



V. BUREAU DE L'UNIC ET MEMBRES 2010/2011

Bureau (Mai 2011)

President

Premier Vice Président

Vice Presidents

Treasurer

Ad Weststrate (Pays Bas) Phil Clapp (Royaume Uni)

Jean Labé (France)

Kim Pedersen (Danemark)

Andreas Kramer (Allemagne)

Lene Løken (Norvège) Mario Mazzetti (Italie)

Membres de l'Unic

Membres associés

Autriche Fachverband der Kino-, Kultur- und Vergnügungsbetriebe

Belgique Fédération des Cinémas de Belgique (FCB)

Danemark Danske Biografer

Finlande Finnish Cinema Exhibitors' Association

France Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) Allemagne Hauptverband Deutscher Filmtheater Kino e.V.

Greece Federation of Greek Cinematographers
Hungary Mozisok Orszagos Szovetsege

Hungary Mozisok Orszagos Szovetsege
Israel Cinema Industry Association in Israel
Italie Associazione Nazionale Esercenti Cinema
Italie Associazione Nazionale Esercenti Multiplex

Pays Bas Nederlandse Vereniging van Bioscoopexploitanten (NVB)

Norvège Film & Kino Russie Kino Alliance

Espagne Federación de Cines de España Suède Sveriges Biografägareförbund

Suisse Association Cinématographique Suisse
Turquie Turkish Cinema Operators' Association (SSID)
Royaume Uni Cinema Exhibitors' Association (CEA)

Entreprises membres

Cineworld Cinemas* Royaume Uni, Irlande, Espagne Cinémas Gaumont Pathé France, Pays Bas, Suisse

Kinepolis Group Belgique, France, Espagne, Poland, Suisse

Mars Entertainment Group Turquie

Nordisk Bio* Danemark, Suède*

Odeon/UCI/Cinesa* Royaume Uni, Autriche, Allemagne, Irlande, Italie, Portugal, Espagne

SF Bio* Suède, Norvège*

Movies@ Cinemas Irlande

Svenska Bio* Danemark, Suède UGC France, Belgique

Utopia Group Luxembourg, Pays Bas, Belgique, France

Vue Entertainment Royaume Uni, Portugal

Yelmo Cines* Espagne

* Depuis mai 2011..